

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

Le jeudi 1^{er} juin 2023 à 20h30 en Mairie

ORDRE DU JOUR :

- 1) Informations du Maire**
- 2) Subventions 2023**
- 3) Panneaux de Communes en version Normande**
- 4) Urbanisme :**
 - **Lotissement route de Norolles**
 - **Parcelle communale B 396**
- 5) Questions Diverses**

Considérant la nécessité d'ajouter une question supplémentaire à l'ordre du jour, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'ajouter une question à l'ordre du jour, à savoir :

- Avenant n°3 au contrat de délégation par affermage du service d'assainissement collectif communal

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
de la Commune de Le Breuil en Auge
du jeudi 1^{er} juin 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 1er juin, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur David POTTIER.

Etaients présents :

Mmes Brigitte Ciavatta, Carole Gauchard, Catherine Lefèvre et Françoise Lépy.

MM Louis Bajard, Bruno Dufeil, Christian Guiot, David Pottier, Sébastien Sochon, Alain Testard et Lucien Tiphagne, conseillers.

Absents excusés :

Mmes Claire Rallon et Caroline Macaluso-Deplano

Secrétaire de séance : Mme Catherine Lefèvre

1) Informations du Maire

Marché aux Fleurs 2023 :

Recettes de 895 €. 3 associations se sont succédées au stand dédié. Une bonne journée pour les commerçants et de belles animations.

Foire à tout 2023 :

Avec 200 exposants ce fut une belle édition.

Il y aura un concert de l'Harmonie Municipale de Pont l'Evêque le 18 juin prochain à 16h.

Le Vice-Président à l'Enfance et Education de l'intercommunalité Terre d'Auge Bruno Vay a démissionné. Monsieur Pottier à été élu à ce poste avec une large majorité.

La Région a organisé une réunion à Bonneville La Louvet concernant les subventions pouvant être obtenues. Il n'y a, à priori, pas d'aide sur les travaux sur bâtiments. Il y a une possibilité d'aide si un studio est créé dans l'ancien logement de Monsieur Hurel (2 pièces étant destinées à l'école) et s'il est destiné à un public spécifique (apprenti par exemple).

2) Subventions 2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants décide, pour 2023 d'accorder les subventions suivantes :

A.D.M.R. du Breuil en Auge	400.00 €
A.S.T.A.	400.00 €
Anciens Combattants A.C.V.G.	80.00 €
Comice Agricole Blangy le Château	100.00 €
Breuil en 'Zic (400 € + 500 € dépenses exceptionnelles)	900.00 €
Association des Accidentés de la Vie (Pont L' Évêque)	100.00 €
Harmonie Municipal de Pont L'Evêque	100.00 €
MFR Mortagne au Perche	50.00 €
APAIE Côte Fleurie	100.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants (M. Louis Bajard ne prenant pas part au vote), décide, pour 2023 d'accorder la subvention suivante :

Club de l'Amitié 200.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants (Mme Carole Gauchard ne prenant pas part au vote), décide, pour 2023 d'accorder la subvention suivante :

Maison Familial de Blangy 300.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants (M. Louis Bajard ne prenant pas part au vote), décide, pour 2023 d'accorder la subvention suivante :

Petit Trains Vapeur du Pays d'Auge (PTVPA) 450.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants (M. Sébastien Sochon ne prenant pas part au vote), décide, pour 2023 d'accorder la subvention suivante :

A'Croc Dog 14 300.00 €

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), géré par le Département, intervient pour accorder des aides, sous forme de prêt ou de subvention, à des personnes ou familles en difficulté, pour les aider à accéder ou à se maintenir dans un logement dans le secteur privé ou public mais aussi pour assurer un accompagnement social lié au logement. Le calcul de la participation aura pour base le nombre d'habitants (0.17 €/hab.).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, décide, pour 2023 d'accorder la subvention suivante :

Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) 170.00 €

3) Panneaux de Communes en version Normande

Il avait été évoqué le souhait d'ajouter au nom de notre commune l'équivalent en normand ancien. Pour cela un mail a été envoyé par Alain Testard au chargé du projet de sauvegarde et de valorisation des parlers normands. Une note de synthèse pour le Breuil en Auge nous a été transmise par le président de la Région de Normandie.

Le Conseil Scientifique et Culturel des parlers normands recommande la traduction suivante « Le Breul ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, donne son accord de principe.

Le choix et la pose des panneaux seront étudiés en collaboration avec les services de la Région de Normandie.

4) Urbanisme :

- Lotissement route de Norolles

Le Permis d'Aménager n PA 014 102 23 D0001 déposé le 14 avril dernier, a été refusé car il y a un problème de sortie et de canalisation d'eau. Une réunion doit se tenir mercredi prochain.

- Parcelle communale B 396

Considérant cette parcelle à urbaniser qui va accueillir une voie pour fluidifier le trafic et les réseaux pour le lotissement des Hautes Coutures afin de respecter les orientations du PLUi.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe à la vente de la parcelle B 396 à l'aménageur Zig Zag, en attente de son estimation par les services de France Domaine.

5) Prolongation du contrat de délégation par affermage du service d'assainissement collectif communal

La commune a confié à Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux l'exploitation de son service public d'assainissement collectif aux termes d'une délégation de service public exécutoire depuis le 30 juillet 2009 et complétée depuis par deux avenants

Compte tenu, d'une part, des réflexions entamées par la commune en matière de choix de mode de gestion, des conclusions du diagnostic réalisé par le délégataire, et, d'autre part, de la nécessaire continuité du service public d'assainissement collectif, le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants décide :

- que la durée du Contrat est prolongée d'une année, soit jusqu'au 30 juin 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 au contrat de délégation par affermage du service d'assainissement collectif de la commune.

6) Questions Diverses

Projet cuisine centrale : l'étude de faisabilité est lancée, une délibération sera prise pour acter ce projet et la surface nécessaire.

Projet city stade : toujours à la recherche d'un lieu adéquat.
Travaux de voirie, dont cimetière, en cours. Relance à faire

Clos Mesnil : Prévoir un panneau de priorité à droite. Il est demandé la matérialisation d'une place car des voitures sont garées devant le portail d'un riverain l'empêchant de sortir de chez lui.

Prévoir une place de taxi, suite à une demande, à côté des places « arrêt minute ».

Les distributeurs de sacs pour ramasser les déjections canines et des poubelles ont été commandés.

Le projet pour l'ancienne station-service reste en attente. Le terrain doit faire l'objet d'une étude pour savoir s'il est pollué. Actuellement les propriétaires ne veulent pas la prendre en charge.

Concernant les travaux de la Salle des Fêtes, 3 cabinets d'architectes ont été contactés, sans réponse actuellement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H50

Le Maire,
David POTTIER

